

24 Afrique du Sud

Soutien à l'agriculture

L'Afrique du Sud a réduit son soutien à l'agriculture lors des réformes du milieu des années 90. Depuis 2010, ce soutien est resté inférieur à 5 % des recettes agricoles brutes. En 2018-20, il avoisinait 3 %.

Le soutien relativement faible aux producteurs repose pour l'essentiel sur le soutien des prix du marché (SPM) et les paiements dépendant de l'utilisation d'intrants. La distorsion des prix est minime et les prix intérieurs de la plupart des produits sont alignés sur les prix mondiaux, à l'exception du sucre et, dans une moindre mesure, du blé et de la viande porcine, surtout à cause des droits d'importation. La plupart des paiements directs prennent la forme de subventions aux intrants (remboursement de la taxe sur les combustibles) et de subventions à l'investissement pour les petites exploitations.

Le soutien aux services d'intérêt général (ESSG) a baissé par rapport à la taille du secteur. Son niveau est similaire à la moyenne des autres pays couverts dans le présent rapport, et inférieur à la moyenne OCDE. L'ESSG en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture était en moyenne de 4 % en 2018-20, soit en baisse par rapport aux 6 % du début des années 2000. La plupart des dépenses comptabilisées dans l'ESSG financent le système de connaissances et d'innovation agricoles, ainsi que les dépenses d'infrastructure. Ce type de soutien vise principalement à créer un environnement favorable à l'activité des petites exploitations qui ont vu le jour à la suite de la réforme foncière. Les dispositifs d'inspection et de contrôle sont une autre composante majeure des services fournis au secteur, qui acquiert une importance croissante. De manière générale, le soutien total a reculé en valeur relative, de 0.6 % du PIB en moyenne en 2000-02 à 0.3 % en 2018-20.

Évolutions récentes de l'action publique

Ces dernières années, plusieurs modifications ont été introduites dans les dispositifs publics afin d'améliorer la redistribution des terres dans le cadre de la réforme foncière, comme par exemple l'autorisation de l'achat obligatoire de terres dans l'intérêt public (renforcement des droits relatifs des individus travaillant la terre). En mars 2018, le parlement a adopté une loi autorisant les expropriations sans compensation des exploitations commerciales. Ce texte nécessite cependant, pour être applicable, une modification de la Constitution, et ce processus législatif était toujours en cours en 2020.

L'Agence pour le développement de l'agriculture (*Agriculture Development Agency* – AGDA) a été créée le 18 février 2020 sous forme d'entité privée dans le cadre de l'Initiative pour la croissance public-privé (*Public Private Growth Initiative* – PPGI). Sa mission est de mettre à disposition les compétences et les capacités du secteur privé pour mettre sur pied des projets de réforme foncière qui soient viables pour les exploitants noirs.

En tant que signataire de l'Accord de Paris sur le climat de 2016, le gouvernement sud-africain s'est engagé à réduire les émissions de GES de 34 % avant 2020 et de 42 % avant 2025 par rapport aux niveaux de 1990 (politique nationale de réaction au changement climatique, *National Climate Change Response Policy* 2011) en votant le 16 août 2017 une loi sur la taxe carbone. Cette taxe est mise en œuvre

de façon progressive par l'Afrique du Sud. Lors de la première phase – qui court de 2019 à 2022 –, le secteur agricole primaire en est exempté, mais une réévaluation risque d'avoir lieu lors de la seconde (après 2022).

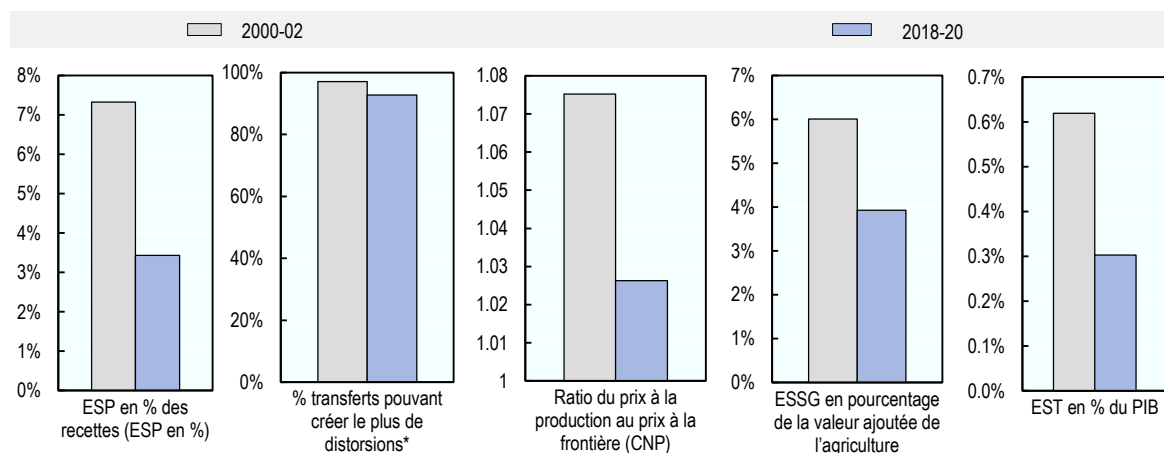
Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement sud-africain a constitué un fonds de 1.2 milliard ZAR (64 millions USD) pour venir en aide aux petits exploitants en difficulté. Ce fonds s'adresse aux petits producteurs de volaille, de produits d'origine animale et de légumes. Il s'y ajoute 400 millions ZAR (21 millions USD) prélevés sur le programme stratégique d'acquisition proactive de terres (qui permet à l'État d'acheter des terres agricoles en vue de les redistribuer), pour soutenir les petits producteurs en détresse.

Évaluation et recommandations

- Après avoir profondément réformé sa politique au milieu des années 90, l'Afrique du Sud a réussi à ouvrir ses marchés agricoles en supprimant le soutien des prix du marché pour la plupart des produits. Cela dit, le soutien du prix du sucre – par l'imposition de droits de douane élevés et l'application d'un système de mise en commun des prix par l'Association sud-africaine du sucre (*South African Sugar Association*) – demeure important, raison pour laquelle les autorités devraient envisager de réduire les droits d'importation.
- Depuis les réformes des années 90, une hausse des dépenses budgétaires finance le processus de réforme foncière et soutient les bénéficiaires de ce dispositif (exploitations de subsistance, petits exploitants et exploitations commerciales). La plupart des dépenses servent à financer des services d'intérêt général utiles au secteur, principalement des transferts de connaissances et des infrastructures. La difficulté majeure réside dans la mise en œuvre et le ciblage de programmes de soutien adaptés aux besoins des nouveaux agriculteurs.
- La participation des exploitations commerciales expérimentées à l'élaboration des programmes de soutien est essentielle pour renforcer les dispositifs venant en aide aux exploitants voulant pratiquer ce type d'agriculture. Les partenariats public-privé permettent de mobiliser efficacement les ressources disponibles et de remédier aux faiblesses actuelles des programmes de soutien et des services publics. Le fait qu'il soit possible d'exproprier des exploitations sans compensation demeure un sujet de préoccupation. Cela risque de freiner les ambitions des exploitations commerciales en termes de développement des activités et d'accroître l'incertitude des investisseurs en ce qui concerne l'identité des propriétaires desdites exploitations.
- La réforme foncière devrait être liée à la mise en place d'un environnement favorable pour ses bénéficiaires (y compris en termes d'enseignement et de formation, d'infrastructures et de circuits de commercialisation). Dans le cas contraire, la redistribution des terres ne pourra pas produire les résultats escomptés, tels que l'amélioration des conditions de vie de la population noire vivant dans les zones rurales, le renforcement de la sécurité alimentaire en milieu rural et le développement d'un secteur commercial pérenne.
- La loi sur la taxe carbone fait partie intégrante du dispositif de mise en œuvre de la politique gouvernementale sur le changement climatique, mais le processus en est à la première phase (2019-22) et cette taxe n'est pas appliquée à l'agriculture. Ce secteur n'est impacté qu'indirectement lors de cette première phase par la hausse du coût des intrants, en particulier l'électricité, les engrais et les pesticides, mais aussi le carburant et l'énergie. Pour autant, cela devrait inciter les agriculteurs à trouver des moyens d'utiliser les intrants plus efficacement et de les remplacer par d'autres, ou à changer leurs pratiques. Le problème est que la réduction de la taxe sur les combustibles joue à cet égard le rôle de contre-incitation.
- Très faibles (et négatif en ce qui concerne l'azote), les bilans des éléments nutritifs en Afrique du Sud suscitent des interrogations quant à leurs effets à long terme sur la fertilité des sols dans les

régions du pays où ils sont insuffisants. Le gouvernement devrait assurer le bon fonctionnement des marchés et veiller à ce que le niveau des éléments nutritifs des cultures soit suffisant.

Graphique 24.1. Afrique du Sud : Évolution du soutien à l'agriculture

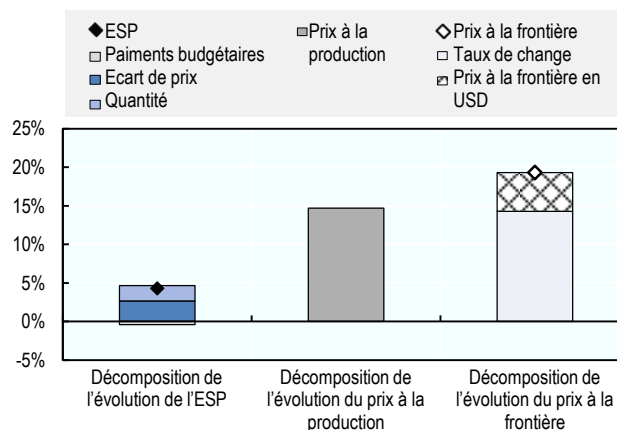


Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.

Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

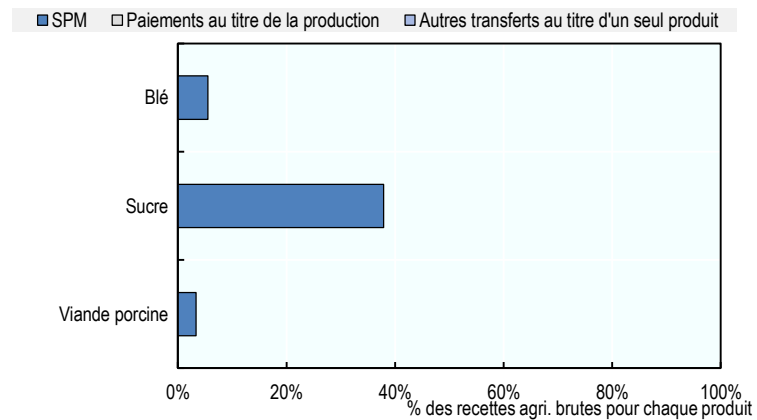
StatLink  <https://stat.link/4xbqtr>

Graphique 24.2. Afrique du Sud : Moteurs du changement de l'ESP, 2019 à 2020



Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/917vn6>

Graphique 24.3. Afrique du Sud : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2018-20

Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/6udqhx>

Tableau 24.1. Afrique du Sud : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2018-20	2018	2019	2020p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	6 824	20 406	21 347	20 064	19 806
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	74.8	73.3	74.2	72.8	72.9
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	6 000	18 265	19 939	18 226	16 629
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	477	720	1 009	601	550
Soutien au titre de la production des produits de base	438	534	782	423	396
Soutien des prix du marché ¹	438	534	782	423	396
Soutien positif des prix du marché	451	534	782	423	396
Soutien négatif des prix du marché	-13	0	0	0	0
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	36	174	195	173	154
Utilisation d'intrants variables	25	133	144	134	121
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	11	40	50	38	32
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	1	1	1	1	1
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3	12	32	4	0
Au titre des Recettes / du Revenu	3	12	32	4	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	7.3	3.4	4.7	3.0	2.8
CNP des producteurs (coeff.)	1.08	1.03	1.04	1.02	1.02
CNS aux producteurs (coeff.)	1.08	1.04	1.05	1.03	1.03
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	264	311	327	306	301
Système de connaissances et d'innovation agricoles	146	128	135	126	124
Services d'inspection et de contrôle	39	63	60	62	68
Développement et entretien des infrastructures	78	93	96	95	89
Commercialisation et promotion	0	26	35	23	20
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	34.2	30.6	24.5	33.8	35.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-350	-462	-632	-387	-366
Transferts des consommateurs aux producteurs	-347	-417	-628	-319	-305
Autres transferts des consommateurs	-17	-44	-5	-68	-61
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	14	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	-6.0	-2.5	-3.2	-2.1	-2.2
CNP des consommateurs (coeff.)	1.07	1.03	1.03	1.02	1.02
CNS aux consommateurs (coeff.)	1.06	1.03	1.03	1.02	1.02
Estimation du soutien total (EST)	741	1 031	1 336	907	851
Transferts des consommateurs	364	462	632	387	366
Transferts des contribuables	394	614	708	588	546
Recettes budgétaires	-17	-44	-5	-68	-61
EST en pourcentage (% du PIB)	0.6	0.3	0.4	0.3	0.3
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	304	497	554	484	454
ESBT en pourcentage (% du PIB)	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2
Déflateur du PIB (2000-02=100)	100	303	291	303	316
Taux de change (monnaie nationale par USD)	8.69	14.72	13.25	14.45	16.46

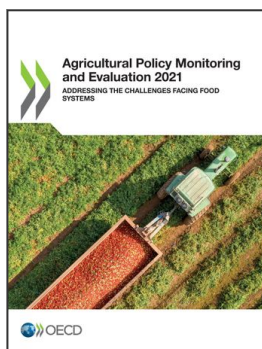
Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Afrique du Sud sont : le blé, le maïs, le tournesol, le sucre, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la volaille, les oeufs, les arachides, le raisin, les oranges et les pommes.

Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données),

<http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021 Addressing the Challenges Facing Food Systems

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/2d810e01-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Afrique du Sud », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021 : Addressing the Challenges Facing Food Systems*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c6525647-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.